



**Ordre du jour :**

1. Approbation des PV des séances des 13 et 20 janvier 2023 ;
2. Projet d'implantation d'une caisse unique pour la DDFIP du Puy de Dôme – pour avis
3. Expérimentation du projet de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours – concours de contrôleur des finances publiques 1ère classe 2023,
4. Présentation de la note du Secrétariat Général sur les Orientations ministérielles en matière de Santé, Sécurité et conditions de travail 2023,
5. Bilan d'exécution du budget départemental 2022 et présentation du budget prévisionnel 2023
6. Actualités et Questions Diverses

L'alliance **CFDT-CFTC** a lu sa liminaire et s'est positionnée sur de nombreux points de l'ODJ.

**1) Vote des PV des séances des 13 et 20 janvier 2022**

L'alliance **CFDT-CFTC** s'est abstenu

**2) Projet d'implantation d'une caisse unique pour la DDFIP du puy de Dôme**

POUR : **CFDT-CFTC – CGT – FO** / **ABSTENTION : Solidaires**

## Contexte :

Depuis le 01/02/22 les caisses en numéraire des CFP ont été fermées sauf la caisse du SGC Clermont Métropole et Amendes, et celle de la Direction : La caisse de la DDFIP 63 effectuait des opérations de décaissement avec le paiement des

bons de secours pour les différents CCAS du département sur une page horaire de 8h30 à 12h30,

En 2022, 12 400 opérations ont été enregistrées sur l'année. (Pour 3300 opérations pour le SGC), les collectivités dont les CCAS ont été informés de la possibilité de moyens de substitution des bons de secours, en proposant à leurs bénéficiaires d'être payés par virement, chèques accompagnement personnalisés, ou carte prépayées.

Après plusieurs réunions entre la Direction du 63 et le CCAS, ce dernier n'a pas opté pour ces solutions, et a même indiqué que le déplacement des usagers auprès d'un autre centre que la DDFIP 63 n'était pas problématique.

**L'alliance CFDT-CFTC** a voté **contre** ce projet d'installation d'une caisse résiduelle au SGC Clermont Métropole et Amendes pour les motifs indiqués dans sa liminaire.

Il était tout à fait possible de réaliser les travaux indispensables au maintien de la caisse de la DDFIP 63, et garantir ainsi les meilleures conditions de travail à l'agente et à ses remplaçant(e)s en charge de la caisse.

Sans pour autant changer les missions et les attributions du SGC Clermont Métropole et Amendes, dont la charge de travail et le flux des usagers va fortement augmenter, avec des conséquences sur l'organisation du travail et l'augmentation de la fatigabilité des collègues.

**L'alliance CFDT-CFTC** se détermine par sa volonté à défendre un collectif et non le principe individuel, c'est pourquoi nous restons persuadés qu'un autre choix était possible (surtout au regard de la note DG du 1<sup>er</sup> déc 2021).

Suite au vote des OS présentes à ce CSAL, l'avis est déclaré rendu, et la mise en place de la caisse résiduelle dans le Puy de Dôme sera effective le 1<sup>er</sup> septembre 2023 au SGC Clermont Métropole et Amendes. (Il aurait fallu un vote « contre » unanime de la part de toutes les OS pour une reconvoication sur ce sujet, et continuer le dialogue social).

Plusieurs mesures organisationnelles seront mises en place : Sécurité renforcée, présence d'un vigile pendant plusieurs semaines, création d'un guichet d'accueil supplémentaire, etc.

Un GT interne au SGC devrait avoir lieu pour garantir un service public de qualité.

**L'alliance CFDT-CFTC sera vigilante à ce que les CVT des agents à la caisse et aux guichets du SGC Clermont métropole et Amendes, soient garanties, et que l'exercice de leurs missions soit le moins inconfortable possible.**

**L'alliance CFDT-CFTC** conseille à tous les agents du SGC de bien se reposer pendant l'été, car la rentrée va être très active !

#### **4) Expérimentation du projet de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours – concours de contrôleur des finances publiques 1ère classe 2023,**

Les agents du service GRH ont suivi une formation pour utiliser L'outil VIATIQUE (Intelligence Artificielle ), qui permet le scan des copies,

La performance est telle qu'il n'y a pas de risque d'oubli de scanner une copie car cet outil compare et analyse le nombre de scan en fonction de la liste des candidat(e)s. L'expérimentation étant concluante, la généralisation devrait se faire prochainement à l'ensemble des départements.

**L'alliance CFDT-CFTC** n'est pas opposée au progrès quand il sert l'intérêt de tous.

#### **5 ) Présentation de la note du Secrétariat Général sur les orientations ministérielles en matière de santé, Sécurité et Conditions de Travail 2023**

Cette note indique les orientations 2023 suite à la mise en place dès janvier 2023 des Comités Sociaux d'Administration (CSA) – qui remplace le CTL – et de leur formation spécialisée ( FS) – qui remplace le CHSCT.

Plusieurs grands axes sont proposés parmi lesquels :

- \* le fonctionnement et les crédits alloués à ces instances,
- \* la mise en place de démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels avec le déploiement d'un outil informatique commun,

- \* l'organisation de formations SSCT réglementaires, en renforçant le suivi des accidents de services et du travail et en renouvelant l'analyse préventive,
- \* la maîtrise du risque d'amiante,
- \* l'accompagnement des impacts du changement climatique et la sobriété informatique,

**L'alliance CFDT-CFTC, qui défend l'humain dans toutes ses prises de position, sera très attentive à la bonne mise en applications de ces orientations ministérielles en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail .**

### **5) Bilan d'exécution du budget départemental 2022 et présentation du budget prévisionnel 2023**

La dotation budgétaire au 31/12/2022 pour la DDFIP 63 :  => en AE : 2 617 138,00 € => en CP : 2 681 703 ,00€ Les dépenses certifiées en 2022 s'élèvent à 40 037 €, dont 29 705 € au titre de l'entretien courant.	2019	2020	2021	2022
<b>RÉPARTITION 2022 :</b>				
Dépenses immobilières : dont loyers non budgétaires dont services (ménage, destruction des déchets)	<b>47 %</b> 16 % <b>8 %</b>	<b>53 %</b> 13 % <b>11 %</b>	<b>57 %</b> 11 % <b>10 %</b>	<b>52 %</b> 1 % <b>11 %</b>
Dépenses métiers : dont dépenses d'affranchissement : dont frais de déplacement missions (hors formation)	<b>33 %</b> 19 % 7 %	<b>24 %</b> 12 % 8 %	<b>20 %</b> 11 % <b>7,5 %</b>	<b>22 %</b> 12 % 8 %
Dépenses informatiques	<b>6 %</b>	<b>9 %</b>	<b>5 %</b>	<b>6 %</b>
Dépenses de fonctionnement courant : dont formation dont achats-location entretien matériel	<b>14 %</b> <b>4 %</b> <b>2 %</b>	<b>14 %</b> <b>2 %</b> <b>3 %</b>	<b>14 %</b> <b>2 %</b> <b>7 %</b>	<b>21 %</b> 6 % 9 %

\* Le poste de dépenses qui a plus augmenté est celui des dépenses de fonctionnement ( + 23 % en AE et 40 % en CP)

\* Les dépenses de formation augmentent de +91 % par rapport à 2021 suite à la reprise totale de l'activité de formation.

\* Les dépenses métiers reculent de 9 %, suite à la diminution des frais d'affranchissement, mais les coûts d'impression et de reprographie progressent de 50 % en raison de la hausse du tarif du papier en 2022.

- \* Les dépenses de frais de transports sont multipliées par 3,5 suite au remplacement de 2 véhicules de service sur 4 (achat de 2 véhicules électriques), conforme à l'objectif du parc automobile composé à minima de véhicules dits propres,
- \* Les dépenses immobilières ont diminué suite à la baisse des loyers non budgétaires suite à la libération de sites locatifs au profit de sites domaniaux,
- \* Le financement d'achat de bureaux/caissons/chaises/armoire pour les 34 agents et le mobilier de la salle de convivialité du SLR national démétropolisé de RIOM est intégralement financé sur les crédits locaux, tout comme le financement des FACVAT des agents (Fond d'Amélioration des Conditions de Vie Au Travail),
- \* À noter également l'acquisition par la DDFIP 63 de 220 téléphones portables pour l'équipement des télétravailleurs et le renouvellement des portables de 1ère génération.
- \* Les perspectives budgétaires 2023 devraient entraîner une hausse de plusieurs dépenses notamment à cause de l'inflation et de la révision des prix des marchés publics. l'impact sera précisément sur l'augmentation de la dépense d'affranchissement.
- \* Dans le cadre des préconisations de la DIE (Direction Immobilière de l'État), la DDFIP 63 engagera des réflexions en matière d'espace de travail, d'impact environnemental et les consommations énergétiques (À venir, l'aménagement de nombreux sites en salles de co-working et WIFI) Il s'agit d'appeler de notion de « résident » en remplacement de celle de poste de travail.

## **6 ) Actualités et Questions Diverses**

\* Des travaux liés au changement des ascenseurs à Berthelot et La Parlette sont en cours .

\* Avenir des SIP ?

Monsieur le président du CSAL a tenu à confirmer que les SIP demeuraient un des services essentiels de la DGFIP et qu'ils en constituaient toujours une « vitrine » en matière d'accueil.

Cependant, il a réaffirmé qu'il était nécessaire de redéfinir le périmètre des missions exercées par les SIP.

Il s'est également exprimé sur la nécessité de mener prochainement une réflexion sur la gestion de la présence des agents de la DDFIP dans les Espaces France Service ( EFS).

**L'alliance CFDT-CFTC se tient à votre disposition.**

**Une question ? Un conseil ?**

**N'hésitez pas à contacter les élu(e)s.**